

GARDIENNAGE - CP 317

SALAIRES ET PRIMES À PARTIR DU 01/1/2023 – INDEXATION +2%

		Prochain pivot 125,60	
INDEX +2% 01/1/2023		L'indice santé lissé (11/2022):123,47 (L'indice-pivot (123,14))	
		Salaire normal	Salaire d'embauche = 95% du salaire normal durant 3 mois
FONCTION	CLASSE	€	€
Agent statique – catégorie de base	SB	17,2639	16,4007
Agent statique qualifié	SQ	17,4716	16,5980
Agent statique expert	SE	17,6794	16,7954
Agent statique langues	SEL	17,8867	16,9924
Agent mobile	M1	17,6794	16,7954
	M2	17,8867	16,9924
Transporteur de fonds	TF-TR	20,6425	19,6104
Collaborateur Vault / processing	TF - PRVA	18,7376	17,8007
Brigadier-instructeur	BI	18,7243	17,7881
Bodyguard	SBG	18,7243	17,7881
Transporteur de Munition	TM	20,9160	19,8702
Homme de métier	G	17,2639	16,4007
BASES MILITAIRES			
Agent statique bases militaires	SMB	20,9160	N.A.
Agent statique - portier – bases militaires	SMBP	20,9656 (SMB+ € 0,0496*)	N.A.
Brigadier – bases militaires	MBB	20,9904 (SMB+ € 0,0744*)	N.A.

CHÈQUES REPAS

Le chèque-repas minimal s'élève à : 3,70 EUR pour le transport du fonds – personnel non roulant; 8,00 EUR pour le transport du fonds – personnel roulant ; 4,46 EUR pour les administratifs ; et 4,19 EUR pour les employés opérationnels.

PRIMES INDEXEES	
€	
Prime 'port d'arme' Prime Transport de fonds Prime prestation avec chien (= € 99,16 par mois + prime par heure)	0,2334 /heure 0,1243 /heure 0,3108 /heure
Vêtements de travail – entretien (temps plein) Vêtements de travail – entretien (temps-partiel)	17,25 /mois 8,63 /mois
Prime Stand-by (intervention après alarme)	7,09 /24 heures of 49,63 /semaine
Prime rappel hors planning dans les 48 heures Prime pool flexible + Frais de transport (en cas de prestations effectives après rappel hors planning ou pool flexible)	0,5595 /heure 0,5595 /heure 0,4201 /km

PRIME DE SAMEDI, DE DIMANCHE, DES JOURS FERIES, DE NUIT ET D'EQUIPE ET DE NUIT		€
Prestations de samedi	18 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 3,1075	
Prestations de dimanche	23 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 3,9707	
Jours fériés	30 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 5,1792	
Prime d'équipe	2% du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)	
Travail de nuit (entre 20 heures et 22 heures)	12 % du salaire horaire brut (sans indemnités éventuelles)	
Travail de nuit (entre 22 heures en 6 heures)	22,5 % SB	3,8844 €
<p>Les primes pour le travail du samedi et du dimanche et les jours fériés sont cumulables. Les primes pour le travail en équipe et le travail de nuit ne sont pas cumulables entre elles. Les primes pour le travail en équipe et le travail de nuit peuvent être combinées avec celles pour le samedi, le dimanche et les jours fériés. Le transport de valeurs a des primes différentes pour les week-ends et les jours fériés, à savoir le samedi +50% du salaire horaire effectif et le dimanche et les jours fériés +100% du salaire horaire effectif.</p>		

E.R.: Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles